Image not found or type unknown

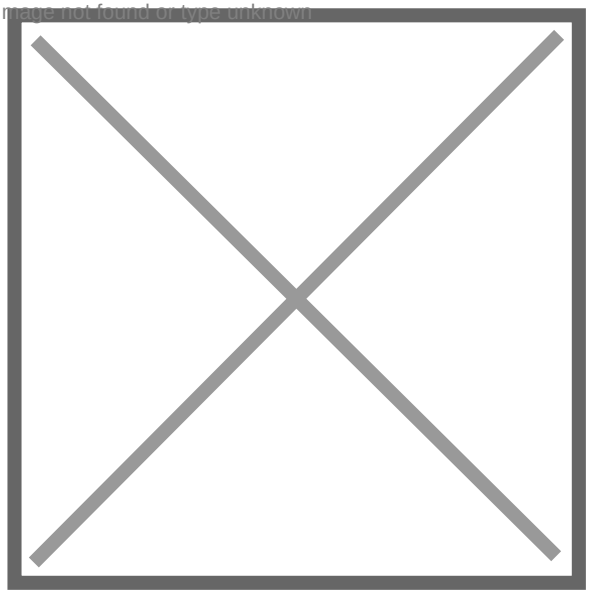

Suspendre un proces verbal de renseignement judiciaire

Par **Madie**, le **08/10/2015** à **13:56**

Bonjour,

Mon compagnon a levé la main sur moi, pour la première fois depuis le début de notre histoire. Des baffes : à part un bleu sur le nez et une contusion musculaire au bras (je protegeais mon visage) je n'ai aucune "séquelle"
J'ai voulu réagir en faisant une main courante sauf qu'en gendarmerie on m'a dit, ici c'est "pv de renseignement judiciaire". c'est donc ce que j'ai fait.
Mon but était de passer le message à mon compagnon qu'il n'a pas intérêt à recommencer, et de me protéger en ayant preuve "d'antécédents" si il recommençait (auquel cas je porterais plainte).
Le hic c'est qu'il a eu un antécédant de violence lors de sa séparation avec son ex femme, il dit que le procureur attend un faux pas de sa part.... Et comme ce pv de renseignement judiciaire va être envoyé au procureur qui pourra décider, même sans mon accord, de le poursuivre. Mon compagnon craint que ça ne le mène en prison et lui fasse perdre son travail.
Je ne voulais pas que mon signalement ait des conséquences à son encontre, je voulais juste me protéger en cas de récidive..... alors deux questions :
-ses craintes sont elles fondée?
-puis je interrompre le processus? j'ai lu qques chose concernant une demande de suspension temporaire gelant la procédure pendant 6 mois, et qui me permettrait de la réactivé si je le juge nécessaire pendant ce laps de temps, et qui a defaut de reactivation classerait le dossier au terme de ces 6 mois....

Si vous avez d'autre conseils sur ce que je pourrais faire? Mon compagon me demande de dire que j'ai menti mais d'une je perdrais ma "protection" et de deux j'ai peur que ça se

retourne contre moi!

Merci d'avance

Par **jodelariege**, le **08/10/2015** à **14:00**

bonjour légalement je n'ai pas de conseil à vous donner ;des spécialistes vous répondront certainement ;je rajouterai qu'une femme meurt sous les coups de son mari/concubin tous les 3 jours.....donc c'est vous qu'il faut protéger en premier

Par **luna75**, le **12/09/2018** à **21:13**

Bonjour, j'ai exactement le même problème. Je vois que votre message date de 2015, mais peut-être verrez vous le mien ensuite. Avez-vous pu lever le PV ? Que s'est il passé ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés